

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Président  
Mes chers collègues,

Je ne voudrais pas troubler le consensus républicain qui règne ce matin dans notre assemblée mais intervenir sur un sujet qui nous préoccupe tous, du point de vue de la cohésion républicaine dont vous avez parlé justement.

Ma question portera en effet sur les problèmes de logement dans la région capitale, où la crise est considérable : 400 000 familles, dont 55 000 en Seine Saint-Denis, sont en attente d'un logement social ; des communes ayant moins de 20 % de logements sociaux ne sont pas vraiment contraintes à en construire ; il n'existe aucune obligation de construire des logements de type PLAI dans des communes qui ne font que des logements intermédiaires de type PLS pour passer ou rester au-dessus du seuil de 20 % ; la majorité des villes situées juste au-dessus de ce seuil ne sont incitées en rien par l'État à construire des logements accessibles au plus grand nombre ; il y a très peu d'aides concrètes pour ceux que l'on appelle les maires bâtisseurs, ces élus, de gauche comme de droite, qui s'engagent résolument pour permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement ; si, pour le renouvellement urbain, on espère atteindre un taux d'une démolition pour une reconstruction, on ne prend pas en compte la taille des logements détruits par rapport à ceux reconstruits. Cette situation, nous sommes un certain nombre à la dénoncer depuis longtemps et face à laquelle **l'engagement de l'État nous semble à la fois hésitant et en déclin dans la durée.**

Ce constat est d'ailleurs largement partagé : votre collègue en charge...des Universités évoquait récemment cette situation dramatique en Ile-de-France. Comme je ne veux voir dans ce jugement aucun lien avec une quelconque prochaine compétition électorale, je crois qu'elle porte surtout un jugement sévère mais juste sur l'action du gouvernement en matière de logement ! Car, il faut sans cesse le rappeler le logement est et demeure, aux termes de la loi, de la compétence de l'Etat.

Et différents rapports - celui du Conseil d'Etat, celui de la Fondation Abbé-Pierre, pointent la diminution de la part des dépenses publiques, toutes collectivités confondues, consacré au logement dans le PIB.

Comme l'effort des collectivités locales en matière de logement n'a cessé d'augmenter, force est donc de constater que c'est donc bien l'Etat qui s'est désengagé.

Or, dans son discours du 29 avril, le Président de la République a avancé le chiffre de 70 000 logements par an qui devraient être réalisés, dont 19 000 logements sociaux et 15 000 logements en résidence. C'est tout juste le double du nombre de logements réalisés aujourd'hui.

**Ma première question est donc simple : comment, avec quels outils et sur quels territoires cet objectif sera-t-il atteint ?**

Le président de la République a considéré que le foncier ne constituait pas un problème car il y aurait suffisamment de terrains disponibles en Ile-de-France. Il est vrai que le problème n'est pas là. Mais le SDRIF prévoyait un objectif proche (60 000) et cet objectif n'a pas pu être atteint.

Les maires disposent du permis de construire et personne ne peut les obliger à construire. Dès lors, comment agir concrètement en préservant l'autonomie des collectivités locales

Ensuite, parce que les organismes HLM dépendent des financements publics pour construire des logements accessibles à tous et qu'ils en manquent cruellement.

Enfin, je ne crois pas que ce soit **la déréglementation du code de l'urbanisme** – seule piste concrète évoquée par le président de la République – qui changera fondamentalement les choses. **Au contraire, alors que le libéralisme et la spéculation sont en faillite, comment croire que ce système viendrait à bout du mal-logement et que la déréglementation amènerait une harmonie dans l'urbanisme ?**

Si l'on veut la ville dense, compacte, alors il faut reconstruire la ville sur elle-même, sur des terrains déjà occupés. C'est donc plus lent, plus complexe et plus cher.

Dès lors, j'aurai deux autres questions, monsieur le secrétaire d'Etat :

**Comment l'Etablissement Public Foncier Régional pourrait il être renforcé pour élargir ses actions à tout le périmètre régional afin d'agir concrètement contre tous les égoïsmes locaux?**

**Que pensez-vous de la mise en place, sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France, d'une seule structure de décision, comparable au STIF pour les transports et permettant à l'ensemble des acteurs d'agir en responsabilité, avec une évaluation enfin précise des décisions prises et une répartition financière équitable des efforts sur le territoire régional ?**